



Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 013-211300637-20231115-172_2023-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

Séance du 15 novembre 2023

n°172-2023

OBJET :

Aide au projet de l'école
élémentaire Jean Giono
intitulé "En route vers les
Jeux olympiques : le tour
du monde de l'école
Giono" projet mené
dans le cadre de
l'accompagnement
éducatif

L'An deux mille vingt-trois et le quinze novembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Jean-Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD
Régine SONZOGNI par Daniel HIGLI
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » +
2 « Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

OBJET : Aide au projet de l'école élémentaire Jean Giono intitulé "En route vers les Jeux olympiques : le tour du monde de l'école Giono" projet mené dans le cadre de l'accompagnement éducatif

Dans le cadre du projet dont l'intitulé est "En route vers les Jeux olympiques : le tour du monde de l'école Giono", qui se déroulera tout au long de l'année en classe, les enseignants des huit classes de l'école élémentaire Jean Giono sollicitent l'obtention d'une subvention exceptionnelle, pour la programmation de visites au Mucem et au Musée des arts africains, océaniques et amérindiens à la Vieille Charité, au cours du mois de mars 2024.

Objectif du projet :

- Construire une culture commune, favoriser l'accès à la culture, ouvrir le regard du spectateur sur les œuvres de notre temps, saisir les démarches d'artistes.
- Se sensibiliser à différentes formes ou domaines des arts pour son épanouissement personnel.
- Apprendre à parler, construire son langage (articulation, conscience phonologique, élocution, souffle, respiration).
- Exprimer corporellement et oralement des images, des personnages, des sentiments, des états.
- Identifier des représentations globales de la terre et du monde. Construire des repères géographiques.
- Connaître diverses formes artistiques occidentales et extra-occidentales.

Présentation du projet :

La présente action s'inscrit dans un projet global de l'école, comprenant, entre-autres, le projet « scène ouverte », financé par la Cité Educative (création de chants autour des valeurs olympiques et de la richesse des différences), le partenariat des classes de CM1/CM2 avec le ballet Preljocaj proposant une formation « danse » aux enseignants (opération également financée via la Cité Educative), le travail en étroite collaboration avec l'équipe de la Micro-folie permettant d'avoir une attention particulière aux démarches des artistes.

Tout au long de l'année, toutes les classes de l'école, du CP au CM2, travailleront sur l'éloquence et l'expression du corps au travers d'un voyage autour du monde qui fera découvrir aux élèves les pays et continents qui participent aux jeux olympiques.

Une journée de visite composée d'une matinée au Mucem permettra à l'école de découvrir les pays autour de la Méditerranée avec des ateliers proposés aux enfants. L'après-midi sera consacrée à la visite du Musée des arts africains, océaniques et amérindiens à la Vieille Charité.

Le partenariat continuera avec l'équipe du périscolaire qui sera parfaitement intégrée à la réalisation du spectacle et le Centre social Giono qui proposera à un groupe d'élèves un travail sur les percussions de batucada avec l'association Nuits Métais.

Finalité du projet :

Le projet sera finalisé par une exposition présentée aux parents par les élèves et, dans le cadre du festival de l'éloquence, par un spectacle dansé sur l'école.

Le budget prévisionnel de cette action est de 4 400,00 €. Ce coût correspond :

- Transports : 4 bus aller/retour Marseille	2 400,00€
- Entrées des deux musées (gratuites) (Mucem et Musée des arts africains, océaniques et amérindiens) Ateliers au Mucem (80€/classe)	0,00€ 640,00€
- Une heure de visite guidée au Mucem (50€/classe)	400,00€
- Matériel pour l'exposition (reproduction d'œuvres, affichage, matériels d'arts visuels et pour l'enregistrement)	960,00€
TOTAL	4 400,00€

Détail des recettes :

Participation coopérative scolaire	400,00€
Subvention demandée à la commune	4 000,00€
TOTAL	4 400,00€

Le montant de la subvention demandée à la Commune est de 4 000,00 €.

Si la subvention est accordée, elle devra être versée à « Union sport enseignement 1 degré USEP Giono EC mixte ».

A la fin de l'action, un bilan financier sera adressé à la commune et les sommes non utilisées devront lui être restituées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une aide financière à l'école élémentaire Jean Giono d'un montant de 4 000,00 € ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune chapitre 67 article 6745 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une aide financière à l'école élémentaire Jean Giono d'un montant de 4 000,00 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune chapitre 67 article 6745.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 24/11/2023

Le Maire

Acte signé le 16 novembre 2023

Frédéric VIGOUROUX